

Procès-verbal de la séance du 19 avril 2016
Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

59 personnes sont présentes, **10** excusées et **20** absentes.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2015

La valeur des résultats des votes est erronée, car il y avait 59 présents et non pas 89. La validité des votes n'est pas remise en cause. La correction sera faite.

Le PV ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Mesdames et Messieurs Bersier Pierre, Cavin Valérie, Gavillet Pascal, Pahud Marlène, Parridet Jan, Tallant Anita, Tallant Philippe, Tolivia Sandrine, Tolivia David, Vuagniaux Alexandre demandent à être assermentés.

Le conseil compte 99 membres.

5. Communications du Président du Conseil Général

Point important, suite à l'assermentation du jeudi 14 avril dernier pour la prochaine législature, personne ne s'est présenté pour reprendre le poste de secrétaire que Madame Angélique Bovey laisse vacant. Nous cherchons quelqu'un pour reprendre ce poste. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au président en fin de séance.

6. Communications de la Municipalité

Jean-Michel Pache :

- Lors du dernier conseil, nous avons évoqué la réfection du mur du cimetière de Donneloye. Monsieur Ferrot nous avait rendus attentif à la possibilité d'un remaniement lié à la réfection de la route. Nous nous sommes renseignés auprès du voyer, et le projet initial de rénovation de la route est annulé. Seul des travaux d'entretien courant seront effectués. Nous remercions Monsieur Ferrot pour son intervention.

Pierre Billaud :

- Pas de communication

Cédric Monge :

- Pas de communication.

Jean-Gabriel Florio :

- Pas de communication
- Lise Courvoisier :
- Pas de communication.

7. Préavis Municipal no 01/2016 « Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment mixte, Route de la Croix-Blanche 2 à Donneloye »

Lise Courvoisier, Syndique, présente le préavis.

Jean-Michel Pache présente un dossier avec photos sur les divers défauts du bâtiment.

Lise Courvoisier annonce que la municipalité a pris la décision de faire une nouvelle construction intégrant un restaurant, un laboratoire de boulangerie et un magasin. Un boulanger serait intéressé d'installer son laboratoire et un magasin dans le futur bâtiment.

Jean-Gabriel Florio présente les plans en regard de l'aspect légal.

Jean-Michel Pache présente les plans intérieurs et extérieurs du nouveau bâtiment.

Le président donne la parole à Monsieur Christian Billaud, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad'hoc. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Monsieur André Bezençon prend la parole pour nous faire lecture de son rapport de minorité et son refus sur ce crédit d'étude. Il propose en alternative la solution suivante en trois points : - mise en place d'un nouveau tenancier – maintenir le bâtiment tel quel avec l'entretien courant – si la Municipalité ne trouve pas une solution raisonnable, tenant la route financièrement, alors envisager de se séparer de l'objet et de le mettre en vente.

Le président donne la parole à Monsieur Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission des Finances et Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Le Président ouvre le débat, et rappelle de s'annoncer avant de s'exprimer.

Monsieur Ferrot ne s'oppose pas au projet tout comme il ne le soutient pas. Cependant, il comprend la Municipalité dans sa démarche de faire de ce carrefour un point primordial de la commune, mais CHF 150'000.- de frais d'étude est énorme. Il présente quatre réflexions : - ne crois pas en la viabilité d'un commerce à Donneloye, car tous les villageois de notre communes passent chaque jour en ville devant les commerces pour faire leurs achats. Plusieurs commerces ont déjà été ouverts et ont fini sur le succès que nous connaissons tous – la commune a déjà trouvé un futur locataire, c'est une très bonne chose mais je ne pense pas que notre commune peut investir deux ou trois millions en sachant qu'une seule personne tiendra ce commerce – ce projet va engendrer une charge financière nouvelle de CHF 100'000.- par an à la bourse communale pour les deux ou trois décennies prochaines – 10 places de parc c'est bien trop peu, il faudrait demander au voisin de la parcelle si c'est possible d'acquérir cet immeuble, ce qui aurait beaucoup d'avantages.

André Helfer souhaite savoir si les CHF 75'000.- débloqués l'an passé ont complètement été utilisés ou s'il reste de l'argent ? – Est-ce que l'étude comporte une réfection partielle de l'immeuble actuel, plus réaliste ?

La Municipalité répond que les CHF 75'000.- ont été utilisés. Nous avons déjà réfléchi à une réfection partielle mais ce n'est pas la solution car il faudrait en tout temps faire des travaux à un bout et commencer à l'autre. Nous avons passé des heures entières à réfléchir avant de vous proposer ce projet.

Sandrine Tolivia annonce que le premier projet fut présenté avec CHF 2 millions et demi pour refaire le restaurant et deux appartements. Maintenant vous vous êtes rendus compte que ceci n'était pas du tout rentable, ce qui est bien, mais voudrait savoir le coût du projet présenté ce soir. Concernant l'appartement de trois pièces et demi, il n'attirera qu'un couple de jeunes ou de retraités, tout en sachant qu'à côté se situe un laboratoire dans lequel on travaille de nuit et en dessus d'une boulangerie et d'un restaurant.

La Municipalité répond que la viabilité financière est importante. La commune a déjà parlementé avec l'éventuel futur boulanger d'un montant de loyer. Ce même boulanger souhaite déménager car ses laboratoires et magasins actuels ne sont plus conformes aux règles. Concernant le restaurant, nous sommes bien conscients qu'une commune ne fait pas de bénéfice grâce aux restaurants. Ce qui nous pousse à garder le même niveau de loyer qu'actuellement. Pour l'appartement, il est fort possible qu'il soit utilisé par un exploitant, donc un appartement de fonction. Nous n'aurions pas pu faire plus d'appartements, la LAT est intervenue et limite les augmentations de volume habitable. Côté financier le chiffre de CHF 3 millions est annoncé, avec une part importante de fonds propres. Le but de la Municipalité n'est pas de gagner de l'argent avec un commerce de ce genre. Cependant, selon le calcul que nous avons fait, nous pouvons arriver à un très léger bénéfice avec le chiffre de CHF 3 millions en tenant compte des fonds propres, des loyers, des frais d'assurance etc...

Sandrine Tolivia demande à quel taux d'intérêt.

La Municipalité répond qu'elle s'est approchée des banques, une en particulier et nous avons la possibilité de deux taux, un sur 5 ans et le deuxième sur 10 ans. Celui sur 10 ans est légèrement moins intéressant mais il aura sûrement la préférence de la Municipalité.

Vous nous demandez de faire des réparations modestes mais cela engendre des sommes de CHF 500'000.- à CHF 900'000.-. Mais ce que l'on sait de sûr c'est que ce bâtiment ne correspond plus aux attentes d'aujourd'hui. Si l'on investit CHF 500'000.- à CHF 900'000.- nous pouvons rénover le restaurant ou l'appartement, et encore, mais rien de plus. Alors que si l'on investit trois millions dans un bâtiment neuf cela est bénéfique.

Pierre Billaud relève le point de la viabilité des magasins, souvent énoncé dans l'assemblée, et malheureusement nous avons pu constater qu'à Donneloye les commerces se sont fermés. Les différentes personnes (boulangers, bouchers) dont nous nous sommes rapprochés, ont tous annoncé que la situation offre une bonne opportunité. Le groupe Volk (Suisse-Allemande), qui était également intéressé, confirme la viabilité d'un commerce à cet emplacement.

Jean-Michel Pache complète au niveau de la viabilité. Le boulanger n'est pas un inconnu ; il est déjà bien implanté dans la région du Nord Vaudois où il a de nombreux clients qu'il livre en plus de son magasin, soit des restaurants, des cafés, des réfectoires. Le magasin qu'il reprendrait à Donneloye serait un « magasin de tête », car il s'en sort déjà très bien avec ce qu'il vend à l'extérieur. Le groupe Volk fait des études de marché pour obtenir des chiffres de rentabilité, chiffres qu'il ne livre pas mais qui sont rassurant selon le groupe. Le boulanger aura besoin d'un laboratoire, endroit que nous pouvons lui fournir. Pour information, un laboratoire ne génère aucun bruit, aucune nuisance. Le bruit qui pourrait survenir est celui des gens qui parlent entre eux.

Benoît Reymondin demande s'il n'est pas préférable de fournir des locaux nus et laisser libre choix aux locataires.

La Municipalité répond que les locaux seront effectivement nus. Le locataire s'équipe lui-même de tous les appareils utiles.

André Bezençon demande de combien est l'endettement actuel par habitant, et informe que si l'endettement pouvait ne pas doubler à cause du projet ce serait une bonne chose.

La boursière répond que les emprunts à ce jour sont de CHF 1'301'249.98

Monsieur Bezençon demande si le plan de zone et la police des constructions qui est sur Internet est toujours valable ?, si la municipalité l'a consulté ?, comment faut-il procéder pour des places de parc ?, par exemple pour le restaurant il faut une place de parc, pour 4 assises.

La Municipalité répond avec honnêteté que les places de parc ne sont pas leur point fort. Cependant pour l'étude à réaliser, nous allons faire venir le voyer sur les lieux. Tout en sachant que nous avons 22 places de parc au bord du terrain de foot, à environ 30-40 mètres. À l'époque déjà, les places de parc furent un problème. Mais aujourd'hui 22 places existent. Cependant, notre deuxième souci est les véhicules sans place ou garage près de leur habitation. Mais avec une bonne organisation, tout peut bien se dérouler. Il est bien entendu que les employés ne se parqueront pas sur les places de parc pour les visiteurs. Des places « minutes » seront créées devant le magasin.

David Tolivia demande qu'au-delà de la viabilité, est ce que nous devons investir nos fonds-propres ou si la commune possède suffisamment d'argent ? à quoi devons-nous renoncer au final ? Il y a d'autres bâtiments dans la commune ; toit des églises, une STEP, place de jeux pour la petite enfance etc. Vous nous avez dit pas de mauvaise surprise avec de nouveaux bâtiments, certes moins de mauvaises surprises, mais pour exemple l'école de Bercher, qui est un bâtiment neuf, des rallonges ont déjà été demandées.

La Syndique répond qu'elle ne peut garantir aucune mauvaise surprise. Cependant la construction un bâtiment neuf génère moins de surprises que la rénovation complète d'un ancien bâtiment. Mais je rappelle que l'on vous demande un crédit d'étude pour un objet qui se rapporte à notre commune, c'est une marque de dynamisme pour le futur. Tous les artisans que nous avons vus sont formels en disant qu'à Donneloye un commerce peut vivre et bien marcher. Dire qu'il n'y aurait aucun risque serait malhonnête. Ce projet est vraiment intéressant et nous y croyons fortement. Le rapport de minorité a

évoqué des contraintes et des revendications, nous ne pouvons pas accepter ces deux termes. La Municipalité a étudié durant plus d'une année, chaque semaine, les diverses possibilités de faire de ce carrefour et de ce bâtiment quelque chose de convenable pour tous.

André Bezençon s'excuse envers la Municipalité car il n'avait pas compris que le délai était jusqu'en 2018 !

Lise Courvoisier répond à André Bezençon, qui a été Syndic dans le passé, qu'il devrait savoir qu'un projet, qu'une démolition, qu'un nouveau bâtiment ne se fait pas en six mois... Nous espérons que pour la fin de l'été, début de l'automne, la Municipalité pourra revenir vers vous avec un bon avancement de ce projet.

Jean-Gabriel Florio souhaite informer Monsieur Tolivia que la parcelle à côté du terrain de foot sera déclassée en zone d'utilité publique. Le problème des voitures sans plaque qui sont parquées sur des places de parc de la commune sera étudié avec des conditions d'utilisation particulières.

Françoise Gavillet, boursière nous informe des liquidités de la commune soit de CHF 1'039'000.-. La commune ne va pas mettre CHF 1 million sur le crédit mais en étant prudent et prévoyant, l'on peut mettre environ CHF 750'000.- de fonds propres.

Catherine Matter informe qu'elle a l'impression que ce projet repose sur un seul commerçant, auquel il ne faut rien qu'il lui arrive dans les dix prochaines années. Elle serait plus rassurée si ce projet repose sur plusieurs commerçants.

Lise Courvoisier répond par ironie qu'effectivement il ne faut rien qu'il arrive au boulanger. On parle beaucoup du boulanger car c'est une belle opportunité que ce laboratoire mais il y aura le restaurant aussi. Nous n'avons encore pas commencé les démarches pour trouver un futur tenancier pour le restaurant par respect envers notre conseil général, cependant nous en avons un peu parlé entre nous. Il y aura aussi l'appartement à ne pas oublier.

Ursula Ziehli (non assermentée) informe qu'apparemment beaucoup de gens s'intéresse à ce projet mais que les personnes des villages devraient être plus questionnées, par exemple en nous permettant de donner des idées sur le projet. Cela ne fait qu'une semaine que j'ai appris qu'un si gros projet faisait l'objet de beaucoup de discussions dans notre commune. La municipalité aurait dû donner à la population la possibilité de s'exprimer plus.

Jean-Michel Pache entend bien son commentaire mais nous avons un conseil général et une Municipalité qui a la confiance de sa commune. Ce projet ne tombe pas du ciel, nous en parlons depuis plusieurs séances déjà et nous nous sommes ici pour définir un crédit d'étude. Le projet a commencé en 2013, 81 séances se sont déroulées au sein de la Municipalité. Si l'on décide de faire un concours d'architecture et que la population s'investisse plus dans ce projet, dans cinq ans rien de plus ne sera effectué. Mais pour votre première demande, Madame Ziehli, vous auriez pu vous présenter comme municipale lorsque nous en cherchions une/un et le président du conseil cherche un-e nouvel-le secrétaire, vous pouvez donc plus participer à la vie de notre commune.

Madame Ziehli répond que oui, la Municipalité a le soutien de sa population mais que faire participer les gens sera un bon investissement.

Jean-Michel Pache réplique que faire partie du conseil est la bonne façon pour s'exprimer et c'est ce que les gens font.

Raymond Paillex a été interpellé et rejoint Madame Ziehli sur le fait que la population aurait pu être plus informée, car CHF 80'000.- c'est aussi notre argent, et exprime que ce projet fut présenté brutalement.

Jean-Michel Pache annonce que la municipalité n'a jamais dit que toute la population fut consultée. Cependant les voisins et le conseil général furent consultés de ce que l'on faisait. Encore une fois, nous votons aujourd'hui un crédit d'étude, un avant-projet.

René Bovey s'inquiète par rapport à la Banque Raiffeisen. Tout le monde a sûrement vu dans les journaux qu'ils vont fermer plusieurs succursales, celle de Donneloye est-elle visée ? Vous avez tous aussi passé à Thierrens et avez vu des gabarits en face de l'ancien électricien, vont-ils créer un centre commercial ?

Jean-Michel Pache indique que la Raiffeisen n'est ouverte que peu de jours par semaine et nous n'avons aucun pouvoir sur les horaires d'ouverture.

Lise Courvoisier ajoute qu'elle a rencontré Monsieur Widmer en décembre 2015 et a assuré qu'aucune décision n'est prise concernant cette fermeture. Et concernant le Poste aucune décision n'est prise non plus.

Un plan financier viendra en même temps que les plans de construction si l'avenir le permet. Les projections faites sont équilibrées.

Jean-Michel Pache indique pour répondre à Monsieur Bovey que le coût du crédit d'étude sera aussi utilisé pour les soumissions, et donc diminue le crédit de construction.

Jan Parridet informe que la municipalité nous parle d'une location d'un boulanger, d'un restaurant, mais à quel montant sera le futur loyer ? Car nous n'avons encore eu aucune réponse à cette question.

Lise Courvoisier comprend, mais je me répète que c'est un crédit d'étude ... Je ne peux vous donner de chiffre car nous ne savons pas comment le projet va aboutir. Nous ne voulons rien vous cacher cependant on ne sait pas le montant ni des travaux futurs, donc on ne peut avancer de chiffres si par la suite ils devraient se révéler injuste.

Jan Parridet demande comment il peut voter sur quelque chose dont il n'a pas de chiffre...

Lise Courvoisier informe qu'elle ne peut encore donner de chiffre et que ce n'est qu'un crédit d'étude... ! La Municipalité demande au Conseil Général un montant de CHF 80'000.- pour étudier. Ce projet peut apporter un dynamisme dans notre commune. La Syndique nous fait lecture d'un rapport datant de septembre 1986, en résumant qu'il serait fort inimaginable et regrettable d'assister à la fermeture du Café-restaurant au carrefour d'axes routiers importants et pouvons craindre que si cela devait devenir réalité Donneloye et sa contrée en pâtirait. Madame La Syndique informe que Monsieur Bezençon avait raison et vous avez toujours raison.

André Bezençon informe que le contexte de l'époque n'est pas du tout le même que celui d'aujourd'hui. Et annonce qu'il va encore au bistro et qu'il sait qui il y a.

Lise Courvoisier annonce que ce n'est pas une attaque contre André Bezençon. Dans son rapport de minorité, Monsieur Bezençon annonce qu'il faudrait de l'entretien courant. Mais ce n'est pas possible à l'heure actuelle.

Jean-Gabriel Florio annonce que les loyers seront à la hauteur de la région et que nous nous sommes même avancé auprès de la fiduciaire de Gastro-Vaud qui nous a dit qu'un restaurant dans un village comme le nôtre, nous devons faire un effort sur le loyer. Nous fixerons un prix qui nous permettrait au minimum d'équilibrer les charges d'amortissement.

Chantal Bujard Bovey demande ce qu'il va se passer si le conseil vote contre le crédit d'étude.

La Municipalité est optimiste et espère que le conseil va accepter, mais si le conseil refuse, nous rappelons que nous avons été élus par le peuple et nous avons promis que nous respecterions les choix. Mais si le conseil refuse, cela ne fait que reporter les choses qui ressortiront dans 5 ou dix ans.

Alain Mercier : suite à l'étude que vous avez faite, il faut mettre une croix sur la rénovation du bâtiment, car mettre de l'argent pour toutes les rénovations c'est mettre de l'argent par les fenêtres. Mais la question est la suivante : Veut-on réellement conserver un restaurant dans la commune et éventuellement avoir un commerce ? Si c'était seulement une épicerie, c'est fort difficile, au vu des expériences passées. Mais c'est effectivement une bonne chose si la commune et sa population souhaite vraiment garder un restaurant et des places de travail en l'occurrence, ce crédit est une bonne chose à voter.

Roland Monge rejoint Monsieur Mercier. La Poste et la Raiffeisen vont peut-être fermer, le Chœur Mixte est fini, si nous voulons garder un restaurant au lieu de n'avoir plus rien c'est une bonne chose !

Pierre Bersier souhaite remercier la Municipalité car vous vous bagarrer pour garder quelque chose dans ce village de Donneloye, car à Prahins il y avait un restaurant qui a été vendu pour faire quelques appartements et trouve regrettable, donc félicitations à la Municipalité aussi d'avoir répondu à toutes les questions posées.

André Helfer était encore municipal en 2006 et était collègue avec Gilbert Gavillet, j'étais allé voir les cuisines du restaurant et je ne comprends pas comment cela a pu se dégrader aussi rapidement en 10 ans...

Gilbert Gavillet répond qu'on a fait le strict minimum sans rien toucher au sous-sol ni à l'étage. Tout en sachant qu'il faudrait continuer les rénovations, cela ne pouvait qu'être passager.

André Helfer exprime que ce projet est intéressant mais sa question est : est-ce qu'une fois ce futur bâtiment construit, avec CHF 3'000'000.- de dette, aurons-nous, encore, suffisamment d'argent pour entretenir nos 4 villages ?

Jean-Michel Pache répond qu'au niveau technique la cuisine est encore acceptable dans l'ensemble, tout ne sera pas à jeter ! Certains équipements seront probablement réutilisés.

Lise Courvoisier répond que la Municipalité va encore faire divers travaux de réparation et rénovation dans la commune, dans nos villages. La vie continue est la vie de cette commune aussi. Nous ne sommes pas une commune riche

mais la situation est tout à fait acceptable car CHF 1'300'000.- de dette pour environ 800 habitants, nous pensons que beaucoup de communes nous envie.

Françoise Lugon a un attachement personnel car familial à ce bâtiment. Elle nous informe aussi qu'en tant que voisins directs, la Municipalité est venue dès les premiers instants voir la famille Lugon pour parler et montrer les plans de l'éventuelle future construction. Construction qui donnera beaucoup plus d'ombre que le bâtiment actuel. Madame Lugon s'inquiète un peu pour les places de parc et pour le bruit, cependant, nous avons pu visiter une boulangerie et effectivement le bruit n'est pas excessif. Mais le bâtiment avec un toit en forme de cercueil pourrait être agrandi au sous-sol pour contenir plus de pièces. Elle remercie la Municipalité d'avoir pris la peine de venir vers notre famille et de nous avoir donné la possibilité d'entendre le bruit fait par un laboratoire aux heures de travail. Et je propose au conseil d'accepter la demande de crédit d'étude.

Jean-Michel Pache remercie Madame Lugon. Pour répondre à la demande, le bâtiment de l'avant-projet est plus bas en hauteur que le bâtiment actuel. De plus il serait en retrait de la limite mais plus long. Nous avons présenté à la famille Lugon des simulations d'ombres et il est vrai qu'à certaines périodes de l'année, il y aurait plus d'ombre qu'actuellement.

Françoise Gavillet répond à la question de René Bovey concernant les CHF 75'000.- du premier crédit d'étude et les CHF 80'000.-, les CHF 75'000.- sont passés dans le compte de fonctionnement 2015 ; aucune somme d'argent n'a été empruntée. Nous aurons mêmes un petit bénéfice pour l'an 2015 ; et ce nouveau crédit de CHF 80'000.- sera sûrement investi dans la somme totale de construction pour ce futur projet.

Roland Rouvenaz demande ce qui s'est passé dans ces sous-sols pour avoir autant de soucis d'eau et des escaliers pareillement mal en point.

Lise Courvoisier répond que ce bâtiment a 160 ans environ et que les escaliers ont effectivement bien vécu durant toutes les années passées de fonctionnement.

Angélique Bovey demande si Madame La Syndique et Messieurs les Municipaux seront les premiers à aller acheter leur pain et boire leur café au nouveau bâtiment, à nous montrer l'exemple.

La Municipalité répond oui, bien évidemment.

Je réplique en demandant s'ils répondent oui maintenant pour défendre leur projet, mais qu'en serait-il du futur.

La Municipalité répond oui à nouveau.

Jean-Michel Pache informe que quand ils ont emménagé à Donneloye avec sa femme qui ne conduit toujours pas, madame Pache allait dans les deux épiceries existantes encore de l'époque faire toutes les courses nécessaires au village de Donneloye.

Henri Marendaz demande pourquoi, au niveau de l'implantation, nous restons sur ce site là ; pourquoi nous ne faisons pas un nouveau bâtiment ou il y a le terrain de foot.

La Municipalité répond que le grand avantage de ce projet est précisément l'emplacement, qui est sur l'axe Yverdon-Moudon. Nous ne sommes pas sûrs que si nous déplaçons ce projet les gens viendraient et feraient le détour pour s'y arrêter.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. d'accepter la demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment mixte sur le site de la Clef des Champs pour un montant de CHF 80'000.- TTC

Vote :	Oui :	44
	Non :	12
	Abstentions :	12

Le préavis municipal no 01/2016 est accepté.

8. Interventions individuelles et divers.

Emilie Gavillet nous annonce qu'à Donneloye, une équipe de jeunes ont formé un groupe de théâtre « Le Petit Théâtre du Coutzet ».

Lise Courvoisier remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Gilbert Gavillet annonce que bientôt aura lieu un prochain conseil pour les comptes et relance le fait que nous cherchons une/un secrétaire du conseil général, dès le 1^{er} juillet.

Christine Cottier demande s'il y aura une place de jeux à Gossens.

La Municipalité répond : La question a déjà été évoquée à la municipalité et qu'un projet se dessine.

André Bezençon nous annonce qu'il trouverait, sentimentalement dommage de détruire ce bâtiment.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

La séance est levée à 22H40.

le Président :

Gilbert Gavillet

la Secrétaire :

Angélique Bovey